

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS ET PLU**

## **PLU**

### **1. Procédure**

Cet outil technique est destiné à gérer au mieux la gestion du territoire communal dans son ensemble, dans le respect et l'application des lois SRU, Grenelle 1 et 2 de l'environnement et des directives européennes. Le principe majeur est la consommation minimale de terres agricoles et de regrouper les parcelles constructives dans le bourg centre (avec ses services) voire les autres bourgs.

C'est un travail de longue haleine décidé par le Conseil il y a 3 ans durant lesquels il y a eu :

- **Des réunions** : une commission d'élus a été créée et a été conviée à plusieurs réunions de travail qui ont abouti à la réalisation de plusieurs documents.
- **Le diagnostic** à partir d'informations recueillies par le cabinet Ponant auprès des élus, des documents détenus en mairie, de personnes représentant la société civile et associative de Cissé. Un document qui présente la philosophie de développement de la commune a été présenté au Conseil.
- **Le Plan d'aménagement de développement durable (PADD)** : un document a été rédigé au vu des informations recueillies ; il regroupe toute la cartographie de la commune et le positionnement des différentes zones (U, Ua, Ub, AU...). Un règlement a été rédigé après de nombreuses réunions de travail et à partir de documents pris dans plusieurs communes. Ce PADD a été voté le 29 juillet 2013 avec mise en place d'un sursis à statuer pour demande d'urbanisme.
- **Présentation à la CDCA** : le document a été soumis à cette commission de consommation des espaces agricoles qui a émis un avis.
- **Des réunions publiques** : il y en a eu 2 au cours desquelles ont été présentés le diagnostic et le zonage.
- **Une exposition des documents** : dès le 29 juillet 2013 tous les éléments ont été disposés dans la salle de la mairie et à disposition de tous.

- **Une enquête publique** : du 18.11 au 20.12 un commissaire enquêteur a fait 5 permanences pour recueillir les réclamations des propriétaires et habitants.
- **Un compte-rendu** : il a été rédigé par le commissaire qui apporté des remarques sur chaque demande afin qu'une réponse soit apportée à chaque pétitionnaire.
- **Envoi du PADD aux différents services** : services de l'Etat, PPA ont reçu ce document pour y apporter des remarques.
- **Document final** : a partir des différentes remarques un document final a été rédigé par le Cabinet Ponant pour présentation au Conseil Municipal de ce jour.

Les modifications apportées suite aux observations des services de l'Etat, en sa qualité d'autorité environnementale, de la chambre d'Agriculture et autres PPA ont abouti à la rédaction du document final qui vous est présenté. Elles ont tenu compte de ***l'évolution démographique***, des ***besoins de développement des activités***, de la ***protection de l'environnement*** et du respect des ***surfaces agricoles***.

Ces modifications sont ***conformes à l'intérêt général et ne portent pas atteinte à l'économie générale du PLU***.

## **2. Les différentes modifications vous sont présentées**

Le Conseil municipal doit décider :

- **D'adopter les modifications au projet du PLU** soumis à enquête publique
- **D'approuver le PLU** tel qu'il est présenté.

La présente délibération deviendra **exécutoire** à compter des **mesures de publicité et sa réception en Préfecture**.

La Préfète a un délai **d'un mois** pour apporter des remarques qui correspondent à des ajustements mineurs qui ne remettent en cause le PLU mais son caractère exécutoire.

## **3. Droit de Préemption Urbaine : DPU**

Chaque commune dotée d'un PLU peut instituer un DPU pour les zones U, AU du PLU qui deviendra exécutoire 1 mois après l'affichage de la délibération et publicité dans les journaux.

**LE CONSEIL EST AMENE A DELIBERER**

# FINANCES

## Le service Assainissement :

- ✓ Compte administratif
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Compte de gestion
- ✓ Tarifs des services

## Budget annexe Comte Joubert-Cissé

- ✓ Compte administratif
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Compte de gestion
- ✓ Budget primitif

## Budget annexe de la Cour d'H énon

- ✓ Compte administratif
- ✓ Compte de gestion

## *Décision modificative*

# VOIRIE ET RESEAUX

Convention avec la SOREGIES contrat **Vision Plus**

# QUESTIONS DIVERSES

- Planning élections : 2 élus par bureau + un extérieur
- Centenaire de la guerre de 1914 : commission avec Henri Chauveau Président
- Fête européenne à Bièvre : 6 adultes (4 amis Europe + 2 élus), 4 jeunes (Mathilde Chabot, Julien Roux)

# REMERCIEMENTS

Jacky BLAIS, Henri CHAUVEAU, Josette BOUSTON, Frédérique COUFFEAU, Dominique DAUDIN, Chantal DAVID, Catherine DEBOUT, Danielle LABORDE, Christelle MONSALLUT, Yves Van WANGHE